ESQUISSE HISTORIQUE

LA POLITIQUE

CARTIER-MACDONALD

Franc et sans dol.
Per mare, per terras.

Conférence prononcée au Club Cartier-Macdonald,
le 1er mars 1894,
par le président M. J.-E. PRINCE, avocat.

PUBLIÉ
PAR
LA CIE DU JOURNAL LA SEMAINE POLITIQUE

IMPRIMÉ
PAR
LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE COMMERCIALE.
QUEBEC

1894.

ESQUISSE HISTORIQUE

LA POLITIQUE

CARTIER-MACDONALD

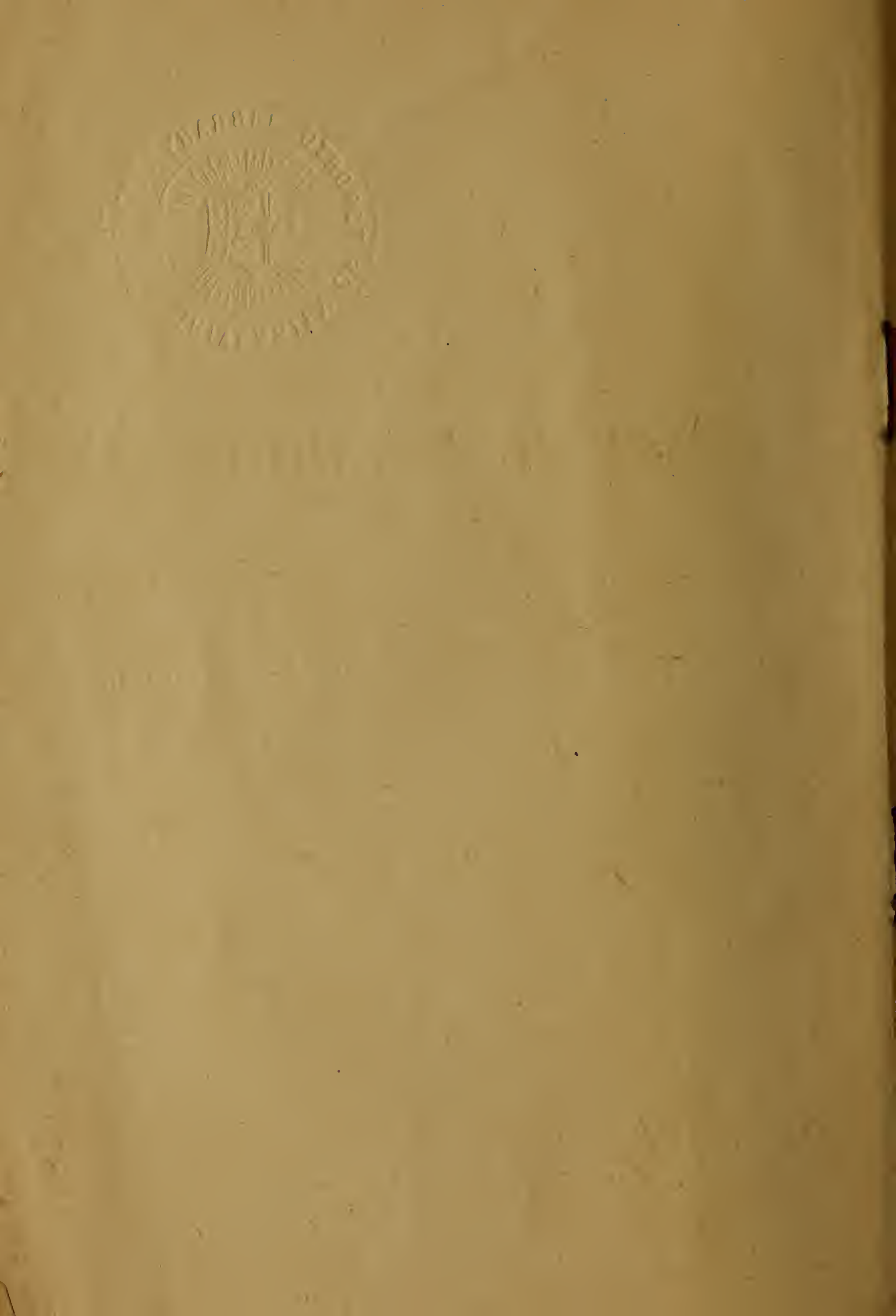
Franc et sans dol.
Per mare, per terras.

Conférence prononcée au Club Cartier-Macdonald,
le 1er mars 1894,
par le président M. J.-E. PRINCE, avocat.

PUBLIÉ
PAR
LA CIE DU JOURNAL LA SEMAINE POLITIQUE

IMPRIMÉ
PAR
LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE COMMERCIALE.
QUEBEC

1894.



ESQUISSE HISTORIQUE

LA POLITIQUE CARTIER-MACDONALD

Conférence prononcée au Club Cartier-Macdonald,
le 1er mars 1894,
par le président M. J.-E. PRINCE, avocat.

Monsieur le Vice-Président, (1)

Mesdames, Messieurs :

Les Canadiens-Français occupent une position unique dans la Confédération. Quoique chez eux, dans leur Province, ils sont un contre cinq dans ce vaste Dominion. A cette infériorité numérique, il faut joindre les différences marquées de race, de religion, de langage, de traditions. C'est ainsi que les accidents de l'histoire nous ont condamnés à vivre au milieu de divers antagonismes, et, pour ainsi dire, en état de siège, même en temps de paix. Evoluer comme peuple, dans de telles conditions et conserver notre autonomie, voilà, si je ne me trompe, le problème de notre destinée nationale.

Poser simplement la question, mettre en lumière divers éléments qui la composent, faire appel au secours de l'histoire pour nous guider dans ce rapide examen, tel est le but de cette causerie, qui ne vise aucunement à l'élégance littéraire ou à la nouveauté des aperçus, encore moins à une leçon de sociologie.

(1) M. J.-I. Lavery, avocat.

J'avoue que j'éprouve un peu d'embarras. Le Club Cartier-Macdonald, qui se compose de galants hommes, a cru devoir admettre les dames à cette réunion, et, d'autres parts, il a aussi lancé des invitations à des personnages considérables de notre monde politique. Ils ont songé sans doute que si, d'un côté, l'on désirait donner quelques marques d'intérêt à leur modeste Association, l'on saurait bien faire la part de l'inexpérience dans la personne du discoureur,et que, d'un autre, sans le concours de l'*éternel féminin*, une compagnie est incomplète, mutilée, et la politique elle-même sans charmes.

C'est l'excuse que j'invoque pour eux et pour moi, en commençant.

***

Garneau a dit, quelque part dans sa grande Histoire, que la condition d'existence pour les Canadiens-Français est de lutter sans cesse contre l'élément anglo-saxon qui les entoure.

Cette vérité est si évidente qu'il suffit, pour s'en convaincre de parcourir quelques pages de cette même histoire. En effet, que sont les divers événements de la Domination française, ceux qui se sont déroulés ensuite, depuis la Cession, sous la Domination anglaise jusqu'à nos jours, sinon, à peu de chose près, une lutte perpétuelle des deux éléments en présence ?

Sous la Domination française, c'est la lutte pour la civilisation, le commerce, le territoire, et finalement la maîtrise absolue du pays

Les Français luttent d'abord pour répandre les lumières de l'Evangile chez les naturels ; mais ils sont aussitôt forcés d'épouser la querelle de ces derniers dans leurs conflits avec les Indiens de la Nouvelle-Angleterre. Ceux-ci, à leur tour, ne tardent pas à recevoir du secours de l'Anglo-Saxon qui envahit déjà les états voisins. A mesure que le territoire se peuple des sujets de la fière Albion, la lutte prend un caractère nouveau. Les Indiens s'effacent peu à peu, en attendant leur prochaine disparition de la scène, alors que les événements européens se précipitent, que l'Angleterre va se rendre maîtresse de tout le nord du continent et déposséder la France.

A partir de 1763 et surtout des événements de 1789, qui ouvrent une ère nouvelle sur le monde, le sort des Canadiens est irrévocablemens fixé.

Après la bataille de Ste-Foye et le traité de 1763, l'on serait tenté de croire toute hostilité finie. Les brillants officiers qui

ont conduit la guerre du côté de la France, les uns, comme Montcalm, sont tombés sur le champ de bataille ; les autres, comme Lévis, ont traversé les mers pour ne plus revenir. Le Fort de Québec est ruiné. Nos familles influentes retournent en France, et la colonie, bouleversée par une longue guerre, est réduite à une population d'environ 60,000 habitants, la plupart disséminés sur leurs terres. La lutte n'est-elle pas terminée à jamais ? Non, non. A celle pour le commerce, la domination territoriale ; à celle contre ou pour les aborigènes, une autre va succéder, autrement meurtrière, si je puis dire ainsi ; lutte que l'on considèrera en quelque sorte comme le règlement de celle qui vient d'avoir lieu.

Pour avoir changé de terrain, elle n'en sera pas moins vive ni menée avec moins d'acharnement. Nous n'entendons plus, sur nos bords, le cliquetis des armes. L'ombre de Bourlamaque, de Montcalm, de Lévis, de Wolfe et de Bourgoyne, ne plane plus sur la vieille cité de Champlain.......Le silence dort au milieu des camps et la pirogue indienne, qui ne reconnait plus ses vieux guerriers, glisse en paix maintenant sur l'onde courante des rivières......Mais voici le temps de la légalité, de l'organisation politique et civile. Le droit du vaincu est disputé, les garanties des traités foulées aux pieds. C'est le temps où la tribune politique résonne de ses plus mâles accents. Ce sont les flèches de la parole et l'épée du patriotisme qui sont appelées, cette fois, à dénouer la nouvelle querelle cent fois éteinte et cent fois renouvelée, rocher de Sisyphe menaçant sans cesse de nous écraser sous les décombres, Phœnix de la fable renaissant toujours de ses cendres. Quelle lutte, Messieurs, que celle que nous imposa le sort des anciennes batailles ! Les luttes à main armée se dénouent bien vite ; mais la victoire qui attend de paisibles lutteurs pour la liberté politique, est bien tardive parfois. Quelles dates que celles de 1791, 1774, 1840, 1867 !

Ainsi, Messieurs, jusqu'ici s'est réalisée la parole du grand historien ; et, quand on songe au présent, époque de fermentation toujours la même, où les mêmes éléments sont aux prises, en dépit des alliances, qui peut dire que la lutte qui fut la loi du passé, ne sera pas celle de l'avenir ?



Certes, la fusion des races, voilà qui ferait disparaître bien des obstacles du chemin ; mais leur assimilation est-elle possible ?

Il est des races qui se sont fondues ensemble, à l'origine des

peuples, pour faire un tout plus ou moins homogène et fonder une famille commune. D'autres ont résisté, comme la nôtre, à la fusion, de même que ces éléments chimiques qui se refusent à former un composé dans lequel leurs propriétés particulières disparaîtraient. Mais s'il en est qui ont pu s'associer dans une certaine mesure, comme on l'a vu parfois dans le cours de l'histoire, grâce à certaines révolutions, sous la main d'un fondateur d'empire, par exemple, elles ont gardé dans leur alliance leur caractère distinctif que rien n'a pu effacer et sont demeurées de ces races dignes d'elles dont un publiciste a dit qu'elles ne meurent jamais.

" Quoi qu'on fasse, dit Garneau, la destruction d'un peuple n'est pas chose aussi facile qu'on pourrait se l'imaginer. " Et il observe justement, en la comparant à celle des autres, dans la République voisine, la force irréductible de la race française. Puis il ramène la question à l'Angleterre même, où Guillaume-le-Conquérant n'avait que 50,000 hommes à sa suite, quand il en fit la conquête. Or, si l'on considère le fait que, dans cette invasion, toute rapide qu'elle fut, il dut perdre assez de monde dans les combats, à la bataille d'Hastings surtout qui décida du sort de l'expédition normande, l'on s'étonne à bon droit qu'il ait fallu quatre siècles à l'Anglo-Saxon pour absorber ce petit noyau d'étrangers dans son sein. Et encore, la race normande disparut à la vérité, mais non sans laisser après elle, partout, dans les lois, le langage et même la constitution du pays,—car ce furent les barons normands qui signèrent la grande charte—des traces indestructibles de son passage. De l'arbre abattu au centre même de la vieille Angleterre, des rameaux furent implantés ailleurs, et c'est ainsi que les Iles de la Manche sont encore, aujourd'hui, peuplées des descendants de ceux qui avaient suivi, autrefois, Guillaume-le-Conquérant.

Selon toute apparence, disait, il n'y a pas longtemps M. Bourinot, alors président de la Société Royale du Canada, devant l'élite de la société d'Ottawa, l'épreuve d'une conquête normande n'est pas près de se faire au pays.

Non, selon toutes les prévisions de l'histoire, le déclin de la race en Amérique n'est pas près de sonner ; et, aujourd'hui plus que jamais, il faut que nos compatriotes des Provinces voisines en prennent sérieusement leur parti.

Quel que soit, du reste, l'avenir, messieurs, notre devoir à nous Canadiens-Français, est tout tracé : conserver à tout prix l'illustre et grande part d'héritage que nous ont léguée nos ancêtres.

Mais, il ne faut pas se le dissimuler, à, personne plus qu'à nous s'applique la maxime connue—" *Eternal vigilance is the price of liberty.*" La lutte, quelles que soient les conditions dans lesquelles elle se présente, quels que soient les progrès que nous en ayons tirés jusqu'ici, quelles que soient les pertes qu'elle ait pu nous faire subir, est une de nos obligations permanentes, et la question, toute la question, à notre humble avis, n'est pas si nous devons faire face aux éventualités qu'elle présente, mais de quelle manière nous devons combattre, dut-elle, du reste, se prolonger indéfiniment, parce que, encore une fois, les intérêts à sauver sont de ces intérêts primordiaux qu'il n'est permis à aucun peuple sur terre de délaisser, sous peine de déshonneur, d'infamie et de mort.

***

C'est ainsi que les anciens Canadiens comprirent leurs devoirs civiques et que, par degrés, ils arrachèrent aux vainqueurs ces victoires partielles qui forment aujourd'hui le faisceau de nos libertés.

Voyez. Aussitôt après la Cession, le *Régime militaire* nous est imposé. C'est celui des révolutions : régime autocratique, absolu et sans contre-poids. Puis, vient le *Gouvernement militaire*, un peu moins rude que le premier et qui dure, aussi, plus longtemps. Le troisième est désigné sous le nom de " *Gouvernement civil absolu* ". Chacun de ces règnes dure en proportion de sa légitimité. Le premier vit 3 ans, de 1760 à 1763 ; le deuxième, 11 ans, de 1763 à 1774, à l'Acte de Québec , le troisième, 17 ans, de 1774 à 1791. "L'Acte de Québec" constituait un progrès sur ce que l'on a appelé " Le *Gouvernement militaire* " ; et " le *Gouvernement civil absolu* ", un progrès sur le dernier. La Charte de 1791, malgré de nombreuses imperfections, donne au moins un gouvernement, dit Garneau, où le peuple va avoir une voix pour faire connaître les abus, s'il ne peut obliger absolument l'Exécutif à les réformer, car c'est un parlement sans ministère. Avec tous ces défauts, la Constitution de 1791 marque une date mémorable dans l'histoire politique du pays. Cette constitution dite libre est célébrée, à Québec, par des réjouissances publiques. Il se donne un grand banquet. Une association est en même temps formée sous le nom de "Club Constitutionel", dont le but est la diffusion des connaissances politiques dans tout le pays. Toutes les semaines, pendant longtemps, ses membres se réunissent pour y traiter commerce, politique, science et littérature. L'instruction publique, l'hérédi-

té de la noblesse, l'amélioration de l'agriculture, sont, un moment, discutées avec enthousiasme. Mais la Presse est encore muette. A peine l'opinion la plus innocente peut-elle se faire entendre à couvert de l'anonyme. La *Gazette de Montréal* parle du banquet sans oser mentionner les noms des assistants, ni le lieu où il est tenu. Elle annonce simplement que cette constitution a été fêtée par un banquet de jeunes citoyens, à Québec...

Toutefois, messieurs, nous datons vraiment de cette époque, au point de vue politique, sous la Domination anglaise. La Constitution de 1791 est la première charte de nos libertés. Elle accordait au Bas-Canada, qu'elle divisait du Haut-Canada, un Conseil législatif de 15 membres nommés à vie par la Couronne et une Assemblée Législative de 50 députés élus par le peuple. Mais, à cette époque, nous sommes 160,000, dit Garneau, dans cette Province, quand, dans l'autre, ils ne sont que 40,000. Sur 200-000 âmes, il s'en trouvait seulement 25,000 de race étrangère à la nôtre; et cependant, en dépit de cette énorme disproportion, sur 15 Conseillers législatifs, 9 d'origine anglaise sont nommés. Aux élections de 1792, 15 députés d'origine étrangère parviennent à se faire élire, et peu s'en faut qu'ils n'imposent le président de l'Assemblée au début de la session. Quel progrès, toutefois, sur les régimes disparus ! Sous le régime militaire, en 3 ans, les lois françaises abolies, pour n'être rétablies qu'en 1774, lors de l'"Acte de Québec", alors aussi, que les Canadiens sont dispensés du serment du *Test* et que le libre exercice de leur religion leur est assuré.

Pour compléter nos considérations sur l'époque qui s'écoule de 1760 à 1791, et tirer les conclusions qui en découlent, écoutez, je vous prie, notre historien lui-même :

"Nous voilà, dit-il, arrivé à la fin du XVIIIeme siècle et à l'époque de l'introduction du régime représentatif en Canada. Depuis 1755, toutes les calamités qui peuvent frapper un peuple, se sont réunies pour accabler les Canadiens. La guerre, la famine, la conquête, le despotisme militaire et civil, la privation des droits politiques, l'abolition des institutions et des lois anciennes, tous les maux enfin se sont appesantis à la fois ou successivement sur notre pays, dans l'espace d'un demi-siècle. On devait croire que le peuple canadien, si jeune, si faible en nombre, disparaîtrait dans ce terrible temps d'orages et de tempêtes, et que, semblable à l'esquif qui s'engloutit au milieu des flots, il ne laisserait aucune trace après lui. Abandonné, oublié par la Mère-Patrie, pour lequel son nom est peut-

être devenu un remords ; connu à peine du reste des autres nations, dont il n'a pu exciter ni l'intérêt, ni la sympathie, il a combattu, seul, toutes les tentatives faites contre son existence, et il s'est maintenu à la surprise de ses oppresseurs, vaincus et découragés.

Admirable de persévérance, de courage et de résignation, il n'a jamais, un moment, cessé d'espérer. Fidèle à la religion de ses pères, révérant les lois qu'ils lui ont laissées en héritage, chérissant la langue dont l'harmonie a frappé son oreille au berceau, cette langue qu'adoptent les philosophes et les diplomates étrangers, pas un seul Canadien-Français n'a encore, dans le B.-C., renié ces trois symboles de sa nationalité: sa religion, sa langue et ses lois."

Vous avez tous lu cette histoire qui précède l'Union.

" Malgré les échecs que leur attiraient sans cesse l'arbitraire et l'injustice de leurs prétentions, a dit un écrivain, les députés anglais ne se rebutaient pas et en émettaient tous les jours de nouvelles". Le général Prescott, qui avait succédé à Lord Dorchester en 1796, fut rappelé, 3 ans après seulement, en 1799. En 1800, sous l'administration de Milnes, le gouvernement établit une loi d'éducation qui a pour effet de mettre l'instruction publique sous le contrôle exclusif des protestants. Les Canadiens désertent ces écoles. La même année, les biens des Jésuites sont confisqués et un journal anglais déclare, à Québec, " que le temps est venu où tous les moyens doivent être employés pour obtenir l'anglification de toute la Province". C'est vers ce temps, en 1806, qu'est fondé " *Le Canadien* " qui, depuis,....mais alors......

En 1807, le gouverneur Craig casse le Parlement. En 1810, MM. Bédard, Papineau et Taschereau sont jetés en prison, de même que plusieurs autres du parti français. La Métropole rappelle son gouverneur en 1811. L'on venait de passer par le " Règne de la Terreur ",

Sous l'administration de Sir George Prevost, le pays respire un peu et les Canadiens font, sous ce règne, la guerre de 1812. De 1814 à 1820, sous Drummond, Sherbrooke, Richmond et Maitland, les luttes de race et de religion recommencent avec plus d'acharnement que jamais. Elles sont à leur comble sous Lord Dalhousie, qui faillit faire renverser, en 1822, la Constitution de 1791, à la Chambre des Communes, en Angleterre. En 1826, Lord Dalhousie casse le Parlement, qui avait refusé de voter des subsides au gré du gouvernement. De nouvelles requêtes

sont envoyées en Angleterre, signées de 80,000 noms. Lord Dalhousie est en conséquence transféré au gouvernement des Indes. En 1830, c'est Lord Aylmer qui est gouverneur. Trois ans après, ont lieu les 92 résolutions dirigées contre lui et tous ses prédécesseurs. O'Connell, Ellenborough, Hume et autres se font nos défenseurs, à Londres. Les troubles de 1837 arrivent bientôt, puis le fameux *Acte de l'Union de* 1840, destiné à en finir à jamais avec les nôtres.

Il est fâcheux d'avoir à rappeler d'aussi tristes souvenirs. Quand on lit le rapport de Lord Durham et les conseils qu'il donne à Londres, dans le dessein de nous faire disparaître, l'on est saisi de stupeur et d'indignation à la fois.

L'Acte de 1791 donnait au pays une chambre élective et un gouvernement séparé, mais qui permettait néanmoins une majorité aux Canadiens-Français, sinon dans le Conseil, du moins dans l'Assemblée. Sans ministère, ce n'était pas grande chose au point de vue responsable. Toutefois, l'Angleterre s'obstine toujours à accorder des réformes. Quand l'Union des deux provinces sera consommée, que la majorité des Canadiens-Français sera réduite à une minorité, convaincue qu'il n'y aura plus rien à craindre, elle accordera tout, plus même qu'ils ne demandèrent jamais. A-t-elle oublié qu'en 1791 les Canadiens ne sont qu'une population de 130,000 seulement, tandis qu'en 1840 ils sont 500,000 ? Elle ne songe pas qu'il y a déjà au pays 64 collèges ou institutions supérieures, et, outre cela encore, 1500 écoles, etc.........

***

Pendant ces dernières cinquante années, quels furent les éléments de notre conservation? Je pourrais vous relire cette grande page de Garneau qui trouve son application en 1840 comme en 1791. Ce qui a été cause que nous avons résisté victorieusement à toute attaque dirigée contre nous, c'est ce fait particulier à notre histoire qu'on ne trouve presque nulle part : l'union intime du patriotisme et de la religion. Qu'il y aurait de choses à dire sur ce sujet qui, à force d'avoir été traité et probablement aussi à force d'être oublié, est devenu un peu démodé de nos jours ! On aurait fort surpris Mgr Plessis siégeant alors au Conseil Exécutif, si on était venu lui dire que son affaire était dans la sacristie et nulle part ailleurs. C'eût été la même chose que si l'on eût donné avis à Mgr de Laval, sous la Domination française, de ne pas siéger au Conseil-

Souverain. C'est la religion qui est la base des Etats, qu'on le veuille ou non ; et ses ministres, par la force des choses, auront toujours leur mot à dire dans la politique. Du jour où l'influence religieuse aura disparu parmi les Canadiens-Français, de ce jour datera leur déchéance. L'on peut dire d'eux ce que de Maistre a dit des Français, leurs ancêtres : sans la foi religieuse, non seulement un Canadien est diminué, mais mutilé...

Au reste, en parlant comme je l'ai fait, de nos compatriotes d'origine étrangère, de ce qu'ils ont été pour nous, dans l'histoire d'un passé déjà lointain, je désire, avant d'aller plus loin et comme acte de justice, noter qu'il n'y a peut-être jamais eu d'époques aussi fécondes en malentendus de toute espèce que celles dont j'ai parlé, entre quelques administrateurs du Bureau colonial de Londres et le Bureau même. Nous le voyons dans le rappel fréquent des gouverneurs et dans l'essai loyal, à Londres, de redresser les griefs dont nous donnions connaissance à l'autorité.

Cette remarque n'est pas nouvelle. Elle a été souvent faite par ceux qui parlent ou écrivent ; et, pas plus tard que l'an dernier, lors de la réception de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, l'on a pu entendre un travail intéressant lu à l'Institut, par monsieur le juge Blanchet, sur "l'Acte de 1774," dans lequel il établit les responsabilités de chacun et rend justice aux Anglais bien pensants, à ceux de la Mère-Patrie aussi bien qu'à ceux de la Colonie. Il est avéré aujourd'hui que la Métropole a souvent été dupe de quelques aventuriers qui ne représentaient pas plus les idées du Bureau colonial ou des Chambres que les idées des Anglais excellents habitant alors notre Province Le fait est que bon nombre d'entre ces derniers étaient des nôtres et soutenaient ouvertement nos revendications.

Lors des Troubles de 37, dans les Cantons de l'Est, presque uniquement peuplés de sujets anglais ou écossais, l'agitation y était considérable et l'on y signait des requêtes de concert avec les Canadiens.

Qu'il y ait eu des oppresseurs, il n'est que trop vrai, comme il n'est que trop certain aussi que c'est le petit nombre toujours qui mène en temps de révolutions ; qu'un pays nouvellement conquis ou cédé forme une proie trop facile aux convoitises.

Nous voici à l'Union.

Ce rapide coup d'œil sur les événements passés aidera à

faire mieux comprendre ce qui va suivre et dont j'ai promis de vous parler.

Le demi-siècle qui vient de passer est plein d'événements de toutes sortes dont, en somme, nous avons triomphé.

En unissant nos efforts sur le terrain commun du patriotisme, comme je l'ai dit, il se trouva du côté de nos oppresseurs des cœurs généreux pour embrasser et soutenir notre défense. Mais ce fait s'illustre bien davantage encore sous l'Union, où les luttes ne sont ni moins fréquentes, ni moins acrimonieuses, ni moins grosses de danger.

En y songeant bien, nous apprendrons peut-être que les causes justes, quand elles sont défendues avec persévérance, soutenues avec courage, marquées de patience et de libéralité, finissent par faire leur chemin.

Entrons maintenant dans quelques détails.

Au commencement de l'Union, c'est Lafontaine et Baldwin qui apparaissent au premier rang. Cette alliance implique l'adoption d'une politique dont le caractère marque une ère nouvelle pour le pays. Mais la coalition qui vient ensuite et par suite de laquelle MM. Cartier et Macdonald entrent en scène, en 1854, faisant alliance, l'un comme chef des B.-C. et l'autre des H.-C., ce pacte ensuite fidèlement gardé, entre eux, pendant la vie de Cartier, continué en quelque sorte, par M. Langevin, comme successeur de Cartier, jusqu'à la mort de Sir John-A. Macdonald, sont le fait le plus important et le plus significatif des dernières années de toute la politique canadienne.

En 1854, les conservateurs du H.-C., sous le ministère McNab-Morin, John-A. M. est fait procureur-général de sa Province. Il avait été violent et injuste jusqu'à cette époque, de même que le chef actuel du ministère, Sir Allan McNab. Dans le cabinet, A.-N. Morin est commissaire des Terres, Drummond, proc.-gén. du B.-C. Chauveau, sec.-provincial, et E.-P. Taché, receveur-général.

Cette coalition amenée par les circonstances, était devenue nécessaire et le B.-C. l'accueillit avec joie, en ce qu'elle venait de de mettre fin à un antagonisme et à un fanatisme qui avaient duré déjà beaucoup trop longtemps pour le bien du pays. Ce sont les conservateurs de la nuance Allan et Prince qui abaissent leurs prétentions devant les libéraux.

De là le parti désigné longtemps ensuite sous le double nom de parti *conservateur-libéral*. M. Cauchon avait appelé cette alliance de tous ses vœux, depuis la retraite de Lafontaine.

Cartier, dans la politique depuis 1848 déjà, assure le ministère de son concours. Le parti opposé voit à sa tête Dorion, Laberge, Brown, Merritt, John Sandfield Macdonald et est désigné sous le nom de parti *clear-grit*. Il se compose de démocrates français et de conservateurs avancés.

De ce moment date la grande carrière de John-A. Macdonald.

La question de sécularisation des réserves du clergé, celle de la tenure seigneuriale, un traité de réciprocité commerciale entre les provinces et les Etats-Unis —le traité de 1854—, la question des pêcheries du golfe, l'établissement du fonds consolidé d'emprunt municipal, telles sont les mesures principales qui vont occuper son attention, mais surtout la question des réserves du clergé.

Ces réserves consistaient en d'immenses étendues de terre données au clergé protestant par le gouverneur, dès le commencement du siècle, mesure qui avait provoqué en partie l'insurrection de 37-38. Il ne craint pas de proposer de faire vendre ces biens et de les distribuer également aux municipalités. Jamais rien d'aussi audacieux peut-être n'a été tenté jusqu'ici de la part de qui que ce soit parmi les protestants. Grâce aux alliés du B.-C., cette mesure, de même que celle pour l'abolition des droits seigneuriaux, est réglée dès la première session et reçoit la sanction royale.

L'année suivante, en 1855, Georges-Etienne Cartier était ministre pour la première fois. M. Morin a laissé la politique, et c'est M. Taché qui le remplace comme l'un des chefs du cabinet, avec sir Allan McNab. Cartier est secrétaire-provincial, Cauchon, commissaire des Terres, et Lemieux, commissaire des Travaux-publics. Les principes qui avaient dirigé le ministère précédent, restent les mêmes ; car les nouveaux ministres lui avaient loyalement prêté leur concours. C'est le début dans la carrière pour Cartier, aussi,—“ Cartier, nous dit M. Turcotte, avait déjà conquis, par ses talents et son énergie, une place brillante au barreau. Dès son entrée dans la politique, il s'applique à l'étude des ressources de la Province et de toutes les grandes entreprises publiques. Il continue à lancer le Canada dans la voie du progrès matériel, tout en restant fidèle à Lafontaine et à Morin, auxquels il est appelé bientôt à succéder. Il avait déjà, du reste, refusé le poste de solliciteur-général et de commissaire des Travaux-publics, dans les administrations précédentes. Homme intègre et désintéressé, Cartier, s'il n'est pas brillant orateur, parle toujours avec force, clarté et conviction.

Le Canada ne vit plus alors que deux grands partis politiques, les conservateurs et les libéraux. Les graves questions qui, jusqu'à cette époque, avaient classé les partis politiques : la responsablité ministérielle, les réserves du clergé, étaient réglées. Les chefs politiques se tenaient dans des situations différentes de celles d'autrefois. Les nouveaux chefs du parti ministériel bas-canadien, Cartier, Taché, Cauchon, de même que leurs collégues, Sir Allan McNab, John-A. Macdonald, Ross, sont maintenant désignés simplement sous le nom de conservateurs. Les chefs du H.-C. ne seront plus des hommes de privilège et d'exclusion, des ennemis du B.-C., comme ceux de l'ancien parti *tory*. Ils seront les amis, les défenseurs des catholiques et ces derniers pourront généralement compter sur leurs sympathies.

Le nouveau parti aura pour principes l'ordre, la conservation des institutions religieuses et préconiseront une politique qui s'allie avec les idées du progrès.

Au commencement de l'Union, en 1840, le B.-C. a une population numériquement plus grande que celle du H.-C., comme nous l'avons déjà dit. La balance changera bientôt avec l'émigration et ce sera le H.-C. qui aura le nombre ; mais les conservateurs, tant ceux du H.-C. que ceux du B.-C., maintiendront ferme l'égalité de la représentation dans les deux sections de la Province,—égalité créée autrefois pour nous dominer. Les conservateurs soutiendront les écoles séparées et s'opposeront à ce que l'élément démocratique s'insinue trop dans les institutions du Canada.

Les libéraux, ayant à leur tête, dans le B.-C., MM. Dorion, Holton et Papin, dans le H.-C., MM. Sandfield-Macdonald, Foley et autres, auront pour principes, au contraire, les écoles communes. Ils chercheront à y introduire les idées démocratique avancées partout, le principe d'élection des officiers publics, essaieront de diminuer les allocations aux écoles supérieures, etc. Ils s'opposeront à toute organisation efficace de la milice. Les libéraux haut-canadiens chercheront surtout à dominer les bas-canadiens en demandant un plus grand nombre de représentants, à répandre le fanatisme religieux parmi le peuple pour se faire de la popularité. Ils nieront aux catholiques le droit d'avoir des écoles séparées et s'opposeront à ce que les institutions obtiennent des chartes. Ils tiendront enfin, envers le B.-C., la conduite injuste des *tories*, au commencent de l'Union. Mais la coalition qui vient de

s'opérer est la juste interprétation du sentiment public d'alors et va réunir dans un parti compact et solide les citoyens bien pensants du pays, à quelque origine qu'ils appartiennent. Elle va réduire, par là même, le parti opposé à ses justes proportions, et c'est l'évolution la plus heureuse possible, dans l'histoire des partis.

En 1856, la législature s'occupe de deux projets de loi importants préparés par Cartier : le Conseil de l'instruction publique est créé et M. le Dr Meilleur nommé Surintendant. En second lieu, les écoles normales sont fondées. Leur inauguration a lieu en 1857. Les ultra-libéraux—Brown à leur tête—opposés aux écoles séparées, à cause de l'inflence qu'elles donnent aux catholiques, soulèvent la question, à cette session. Le vote est pris et parmi ceux qui se déclarent en faveur des écoles mixtes ou communes, se trouvent MM. A. A. Dorion, Papin, Daoust, Jobin, Brown et Ralph.

Plus tard, le même M. Dorion ira jusqu'à demander la diminution des allocations aux écoles supérieures, précisément pour grossir le fond des écoles communes. " Par leur conduite, dit l'auteur de l'Histoire de l'Union, les démocrates avancés se montreront, à diverses reprises, opposés au professorat ecclésiastique et à l'encouragement accordé aux collèges." Les conservateurs prennent, chaque fois, Sir John à la tête de ses amis du H.-C., et Cartier à la tête des siens du B.-C., la défense de nos maisons d'éducation.

Sir Allan McNab ayant décidé de résigner, Mr Taché lui succède en s'adjoignant Cartier comme procureur-général de la Province, et John-A. Macdonald comme procureur-général, dans la sienne.

Ce ministère continue encore le précédent. Les principes sont les mêmes. Cartier, en ce moment, s'occupe de la codification des lois civiles du B.-C.,—A.-A. Dorion, patriote à sa manière, beaucoup plus fait pour le poste de juge qu'il occupera plus tard avec distinction, que pour la politique, veut, de concert avec Drummond, un seul code pour les deux Provinces. C'est le rêve d'une union législative... Laquelle ?...

A venir à cette époque,—c'est Cartier qui le dit lui-même, plus tard, dans un grand banquet que lui donnèrent les citoyens de Montréal,—les lois françaises étaient loin d'être intégralement appliquées en cette Province. Leur abolition, suivie de l'établissement momentané des lois anglaises, leur rétablissement ensuite, tout cela mêlé au bouleversement et aux troubles con-

tinuels, avait produit la confusion. Dans les Cantons de l'Est, qui, à la vérité, ne datent que du commencement du siècle, ces lois étaient mal définies. Le projet de codification constituait donc une des mesures les plus essentielles possible à la sécurité des citoyens. La décentralisation judiciaire vint mettre le complément à cette œuvre de sagesse et de saine politique. Malgré les actes de judicature de 1849 préparés par Lafontaine, l'œuvre de la décentralisation modifiée par Cartier et mise résolument en pratique par lui, dans les années qui suivirent, était si bien adaptée aux besoins du temps et a produit tant d'excellents fruits que vous voyez l'un des représentants actuels de l'administration provinciale, légiste de grand talent, (1) projeter de la développer davantage, en y ajoutant certaines modifications qui en confirment le principe, ce qui démontre encore la solidité de jugement de Cartier, sa lucide pénétration, cette compétence hors ligne que, du reste, il montra toujours, chaque fois qu'il s'agit des intérêts civils ou politiques de son pays.

Mais pendant que Cartier, s'aidant de Macdonald, travaille sans relâche et avec succès à l'organisation de la société civile, Macdonald, aidé de Cartier, à son tour, travaille, lui aussi, avec cette merveilleuse adresse qui le caractérise, à l'administration de la justice dans le H.-C., et c'est ainsi que tous deux posent ensemble les fondements de la prospérité et du progrès, dans l'union du pays.

L'une de ces mesures du grand chef haut-canadien exige que les comptes publics se rendent au gouvernement en *dollars et cents*. Les Banques s'emparent de ce mode qui leur est suggéré ; les grandes maisons de commerce suivent l'exemple et bientôt on arrive à l'adoption du système décimal dans tout le pays. Ce qui semble un simple détail devient une mesure d'importance très grande au point de vue des affaires. Puis le procureur-général Macdonald est devenu, dans sa Province, la pierre d'achoppement du fanatisme et de l'intolérance de la faction Brown. Chaque fois qu'un événement menacera de troubler l'harmonie qui doit exister entre concitoyens, John-A. Macdonald ira jusqu'à compromettre sa popularité parmi les siens, pour défendre les droits de la justice. Il en sera de même dans cette Province, avec Cartier.

A la retraite de Taché, Macdonald est appelé à former un ministère, et Cartier, comme cela devait être, est invité par lui à représenter la Province. C'est l'alliance Lafontaine-Baldwin, McNab-Morin, McNab-Taché, Taché-Macdonald qui se continue ;

(1 " Voir acte concernant la réorganisation judiciaire " par l'honorable T. C. Casgrain, proc.-gén.

mais, on doit le dire, ayant pour chefs les deux hommes les plus remarquables déjà de toute L'Union comme sans contredit, plus tard, de toute la Confédération.

Des élections ont lieu, dans lesquelles plusieurs députés nouveaux se font aussi remarquer. En premier lieu, M. Langevin, qui deviendra, plus tard, le successeur de Cartier lui-même, MM. McGee, Dunkin, Ouimet, L.-S. Morin, Ross, Starnes, Pope, Laframboise, Tassé, Archambeault.—Le 5e Parlement, depuis 1840, venait de finir.

Cependant le résultat des élections qui viennent d'avoir lieu, est loin d'être satisfaisant : " Il réduit à la vérité le nombre des députés de l'Opposition du Bas-Canada, mais fait surgir, dans le Haut-Canada, une majorité hostile à l'administration." Les *clear-grits* remportent ce succès, grâce au programme des *écoles mixtes*, de la représentation basée sur le nombre et de l'exploitation des préjugés religieux. Dans cette malheureuse lutte, dit l'histoire, l'on étouffa tout sentiment d'animosité pour s'unir contre les Bas-Canadiens. Ce fut une véritable guerre du protestantisme contre le catholicisme.

Au nombre des nouveaux élus du Haut-Canada, saluons en passant MM Carling et Mowat, deux rares survivants d'une époque remarquable. M. Mowat, dont l'expérience politique, l'esprit de justice et de modération, font grand contraste, en ce moment, avec ce qui se passe actuellement autour de lui.

La discussion sur l'adresse dure 15 jours. Remarquons que jusqu'ici l'on gouverne avec le système d'une double majorité, c'est-à-dire majorité dans chaque province. A compter de ce moment, l'on gouvernera avec une majorité unique et l'on verra John-A. Macdonald, quoique en minorité dans sa Province, s'en tenir à l'alliance qu'il a faite avec le Bas-Canada. Cependant le cabinet va donner sa démission avec la majorité de 11 voix qu'il trouve trop faible, précisément sur la question de double majorité et sur celle de la capitale, le 29 juillet 1858.

Le 2 août suivant, MM. Brown-Dorion prêtent serment, et M. Mowat est fait, pour la première fois, ministre en qualité de secrétaire-provincial. Mais, quatre jours après seulement, Cartier et Macdonald leur succèdent, tous deux procureurs-généraux, dans leur province respective.

Pour la première fois, le projet de l'union fédérale des provinces paraît sur le programme, avec la construction de l'Intercolonial, etc.

Mais, à cette date de 1858, les hommes d'Etat, fatigués des

luttes du passé, sans cesse renaissantes, où l'on s'épuise sans fruit pour le pays, commencent à prévoir que la confédération de toutes les provinces est le seul remède qui devra faire disparaître les difficultés, la question de la représentation proportionnelle et celle des écoles communes, ou pour mieux dire l'autonomie des provinces. Cartier est député en Angleterre à cet effet. Il y est traité avec honneur ; mais ce ne sera qu'en 1865 que le projet prendra une consistance véritable. Dans ce voyage, le chef du Bas-Canada s'occupe de l'Intercolonial comme plus tard il s'occupera du Pont-Victoria, du Grand-Tronc et du Pacifique, dernière œuvre qui lui sera commune avec Sir John.

A la session de 1859, la question de la Capitale est réglée et la construction des édifices va commencer.

Cartier présente une mesure pour compléter la législation de 1854 concernant les droits seigneuriaux.

La population française commence, dans ce temps, à prendre une sérieuse part à l'administration des affaires publiques.

Après la session, un mouvement sérieux se fait dans la Province-sœur, à l'instigation de Brown et des libéraux mécontents de John-A. Macdonald, à cause de sa trop grande modération envers les Canadiens-Français. L'acte de 1840, suivant M. Brown, a manqué le but qui lui était assigné, c'est-à-dire l'anglification des Canadiens-Français. *Les momeries* de l'église de Rome sont encore debout. *French domination* est le cri de ralliement de certains politiciens dont les intentions, au reste, sont meilleures que les actes.

Plusieurs conventions sont tenues. La dernière a lieu à Toronto. Vingt-deux députés sont réunis avec plus de cinq cents délégués des divers comtés. Des résolutions sont passées pour la division du Canada en deux ou plusieurs provinces. L'histoire nous apprend qu'un petit nombre de libéraux de Montréal suivirent l'exemple des *clear-grits* et se plurent à favoriser les desseins sinistres de George Brown, qui n'avait en vue que l'humiliation et la perte du Bas-Canada. Toute la Presse, à l'exception du "Pays", repousse l'alliance du chef haut-canadien.

Que font Cartier et Macdonald pendant ce temps ? Ils contiennent simplement leurs gens et dirigent l'opinion. Dans ce temps, notre Province appuie presque unanimement son chef. Quand reverrons-nous cette union de toute une race, de tout un peuple ? En même temps qu'elle appuie Cartier, elle appuie aussi John-A. Macdonald ; et si celui-ci a montré de la to-

lérance, de l'esprit de justice, de la confiance en ses alliés qui tenaient toute leur Province unie, il faut bien dire que ceux-ci le lui ont largement rendu. Jamais compatriote d'origine étrangère à la tête des affaires n'a reçu plus cordial support de la Province bas-canadienne. Elle l'a traité à l'égal des siens, pendant toute sa carrière d'homme public et ne lui a jamais fait défaut. En retour, Cartier n'a pas manqué, lui non plus, de sympathie parmi les Anglais de sa Province et parmi ceux de la Province-sœur. L'on trouva constamment parmi eux, des amis fidèles, zélés pour le bien public et enthousiastes admirateurs de l'homme d'état canadien.

La session de 1860 contient plusieurs actes qui se rapportent à notre Province et dont Cartier est l'auteur : l'Acte des Statuts-Refondus, celui des Privilèges et Hypothèques qui complètent l'œuvre judiciaire du grand patriote qui était en même temps un grand travailleur.

L'on vit John-A. Macdonald, dans le cours des débats, reprocher aux députés de sa Province leurs vues intéressées et faire contraster leur conduite avec celle des députés Canadiens-Français. Il ridiculisa la convention de Toronto.

Grâce à cette politique de tolérance et d'union, 'les Bas-Canadiens, dit Turcotte, se reposaient sur le concours de la population anglaise dans leur Province et sur celui de la population anglaise modérée dans l'autre ". Ainsi, " John-A. Macdonald secondait Cartier. Il se montrait libéral sans fanatisme contre les catholiques, et c'est l'histoire qui le dit. Il ne décriait pas, comme les *clear-grits*, les institutions du B.-C. Il les favorisait, au contraire, de toute son influence. Il était favorable au maintien de l'Union, à l'égalité de la représentation et cherchait à tenir la balance égale entre les deux provinces. Cartier fit de même pour les Hauts-Canadiens, comme je l'ai déjà dit, ne manquant aucune occasion de leur témoigner son vif intérêt pour eux en travaillant à développer leur commerce, leurs industries, leurs canaux, etc Toutefois, John-A. M., depuis l'adoption d'une majorité unique, se trouvait en minorité constante dans sa Province et ne gouvernait que grâce à la majorité bas-canadienne, ferme sous Cartier. En 1861 et les années suivantes, la confédération devint la question du jour et dut être prise en sérieuse considération. Mais si jamais une telle œuvre devait nous être préjudiciable, l'histoire dira quels sont ceux qui, en mettant sans cesse des obstacles à l'administration publi-

que, pendant de longues années, nous y ont comme fatalement poussés (1).

En 1862, Cartier ayant été défait sur son bill de milice, le cabinet donne sa démission. Il avait duré quatre ans: mais c'était un laps de temps bien long pour les circonstances. Son bulletin, dans ce court espace de temps, se solde comme suit:

La décentralisation judiciaire, la codification des lois civiles, l'introduction des lois françaises dans les Cantons de l'Est, la refonte des statuts provinciaux, les actes des municipalités, la réorganisation de plusieurs départements publics, le rachat définitif des droits seigneuriaux, l'assimilation des lois commerciales et des lois criminelles des deux Provinces, l'achèvement des chemins de fer, etc Tel est l'actif. Le débit se trouve dans le choix de la capitale, la conduite regardée louche concernant l'érection des édifices parlementaires, un faible peut-être un peu grand pour le Grand-Tronc, qui a coûté, comme l'on sait, des sommes fabuleuses au pays. C'est le reproche que l'auteur de l'Histoire sous l'Union leur fait. Je ne sais si ce n'est pas un peu exagéré.

Aujourd'hui que le pays a recueilli les bienfaits d'une politique si large et, en somme, si honnête, il est difficile de reprocher à Cartier d'avoir tant soutenu la Cie du Grand-Tronc; et le choix du lieu dela capitale, vu l'étendue du territoire actuel du Pays, n'est-il pas convenable ? "Cartier et Macdonald sortaient du ministère, après plusieurs années, aussi pauvres qu'ils y étaient entrés, dit toujours l'histoire."

Suit le ministère Macdonald-Sicotte, 1862-63, et celui Macdonald-Dorion, en 1863-64. (C'est Sandfield-M.) Enfin, et par la force des choses, un nouveau cabinet succède à ces derniers qui sont éphémères, celui de Taché-Macdonald. Au fond, c'est le ministère Cartier-Macdonald qui revit dans cette nouvelle administration, du reste, formée sous l'inspiration de Cartier. Quoique celui-ci n'occupe pas le rôle de Premier, il reprend ses mêmes fonctions de procureur général, de même que Macdonald.

Ce nouveau ministère, formé au déclin de l'Union, est intéressant à examiner en ce que la plupart de ceux qui le composent, seront appelés plus tard les pères de la Confédération. Le voici :

Pour le Bas-Canada.

Sir E.-P. Taché, 1er ministre, receveur-général,

---

(1) Voir Cauchon, " L'Union des Provinces .

Geo.-E. Cartier, procureur-général,
A.-T. Gaît, ministre des finances,
J.-C. Chapais, commissaire des travaux-publics,
D. McGee, ministre d'agriculture,
H.-L. Langevin, solliciteur-général.

Pour le Haut-Canada :

John-A. Macdonald, procureur-général ;
Alex. Campbell, commissaire des terres ;
W.-H. Foley, maître-général des postes ;
J. Buchanan, prés. du Conseil-Exécutif.
John Simpson, sec-provincial.
James Cockhurn, solliciteur-général.

" Le ministère, dit L.-P. Turcotte se faisait remarquer par les talents éminents et les qualités d'homme d'état de plusieurs de ses membres. MM. Taché, Cartier, Macdonald et Galt avaient déjà conquis la réputation méritée d'hommes politiques à vues larges. MM. Foley et Mcgee brillaient par leurs talents et leur haute éloquence. M. Langevin avait déjà, grâce à son talent, à ses aptitudes pour les affaires, à ses habitudes laborieuses, acquis une grande influence M. Chapais, sans avoir joué un rôle brillant dans la politique, était un ami sincère de son pays et avait plusieurs fois refusé d'être ministre pour rester fidèle à ses principes et à son parti."

Telle est la brillante milice qui a, on peut le dire, toujours les deux mêmes hommes pour inspirateurs et pour chefs, Cartier l'homme d'Etat indomptable, que rien ne peut réduire, et Macdonald, politique plein de finesse et de pénétration, habile à tourner une difficulté, à éviter un écueil, plein d'abandon et de recueillement à la fois, sachant manier les hommes comme personne ne le sut jamais, avant ou après lui, jusqu'à ce jour.

Il n'entre pas dans le cadre déjà bien agrandi de cette simple esquisse générale, de suivre tous ces hommes qui ont, en même temps que Cartier et Macdonal, usé, eux aussi, leurs forces et leur vie au service de leurs compatriotes. Nous serions, peut être malgré nous, porté à faire des réflexions amères sur le sort de quelques-uns d'entre eux qui ont connu les déboires de la vie publique, après avoir porté avec endurance le poids du jour et qui ont survécu à l'ingratitude des hommes. Mais l'histoire vraiment large et impartiale a de singuliers retours et le temps est un grand médecin. Que de surprises n'avez-vous pas éprouvées, par exemple, en 1879 ! En politique, les reproches que des citoyens adressent couramment à ceux

qui les ont servis, souvent n'ont pour cause que leur propre indiscrétion, ou leur propre inconduite !—Mais je reviens au sujet. Après de vains efforts pour conduire les affaires, le ministère Taché-Macdonald, au bout de deux mois et demi seulement, est forcé de demander une dissolution des chambres. La situation ne faisait plus, depuis quelque temps, qu'empirer. En trois ans, quatre ministères différents et deux élections générales. Le H.-C. ne cessait de demander la représentation basée sur le nombre que le B.-C s'obstinait, de son coté, à lui refuser pour ne pas tomber à sa merci. Le sort de l'Union était scellé et nous allions bientôt voir se réaliser le projet d'une alliance avec toutes les provinces.

***

Dans des temps aussi rapprochés de nous que ceux qui se déroulent depuis 1867, il serait difficile de réunir tous les faits pour porter un jugement. Est-il besoin de rappeler que cette œuvre d'une portée sans limites est celle en particulier des deux hommes qui occupent le centre de notre histoire, depuis 1848 et surtout depuis 1854 ?

L'on peut définir la Confédération *un acte d'accord* par lequel l'on a voulu, les deux principales parties contractantes, le Haut-Canada et le Bas-Canada, régler d'une manière définitive toutes les difficultés religieuses et civiles qui les ont divisées jusque-là, et reconnaître à chacune sa parfaite autonomie ; et, de la part de toutes les parties signataires, présentes ou à venir, c'est une alliance par laquelle on a voulu fonder, à couvert d'institutions libres, une grande nation. Lisez les déclarations, les discours de ceux qui y ont pris la plus grande part, et vous en arriverez à cette conclusion. Il était, entre autres, tellement dans l'intention des pères de la Confédération d'assurer explicitement, et de bonne foi, la libre jouissance, aux Canadiens-Français et aux catholiques, de leurs droits politiques, civils et religieux, dans tout le Dominion, que l'Acte a pris un soin tout particulier de le décréter. Les dispositions de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord de 1867 y stipulent encore, en termes positifs, la protection due aux minorités L'histoire dira que, pour ce qui nous concerne spécialement dans cette Province, la question des *écoles mixtes* et celle de la représentation basée sur la population ont été les motifs principaux du rappel ou de la chute de l'Union Et, tout

dans ce vaste projet indique, encore une fois, la volonté déterminée de mettre, pour toujours à l'abri de toute atteinte, de toute dispute, les droits et les privilèges de toutes les classes de citoyens.

L'union de tous les chefs de parti en 1865 et, plus tard, la conduite des négociations, une adhésion pleine et entière au pacte ainsi conclu, enfin la sanction impériale ajoutant à ce grand acte un caractère de solennité qui le rendait doublement sacré, tout marque qu'on a eu cette fin.

Non seulement la Constitution de 1867 est une garantie de nos droits dans cette Province, mais elle a encore étendu ou assuré ce privilége aux catholiques de toute la Puissance. Elle constitue donc non seulement une reconnaissance, mais il semble une extension de privilèges et de droits restreints auparavant à Québec, et, de plus, la plupart du temps, attaqués, contestés et niés.

Je ne crains pas d'affirmer conséquemment que cette constitution de 1867 implique de soi la victoire politique la plus glorieuse, la plus étendue et la mieux consacrée que jamais les Canadiens-Français aient remportée dans tout le cours de leur histoire. L'on peut appeler à bon droit ce pacte *le Traité des Traités*, en ce qu'il contient ceux du passé, dans ses dispositions qu'il affirme et étend encore davantage.

L'on dit en certains quartiers qu'il faut que la Province de Québec cesse d'être province confédérée. Un tel propos nous semble inepte au dernier point. Pour étayer pareille thèse, l'on cite les écoles du N.-Brunswick, de l'Ile du P.-E., et celles du Manitoba et du Nord-Ouest, la question Riel, e.tc Malgré tout soin apporté à la rédaction d'un aussi grand acte que celui de 67, qu'il y ait des lacunes, c'est très-possible. Toute constitution, écrite surtout, est nécessairement imparfaite. Il faudrait graver en lettres ineffaçables sur toutes les institutions, surtout les constitutions, qu'elles ne sont rien presque sans les hommes. La constitution la plus parfaite, sans les hommes, peut devenir une source permanente de dangers ou d'oppression, tandis que la moins parfaite, la plus défectueuse peut, en pratique, faire le bonheur des peuples, avec des hommes. La question est donc principalement une question d'hommes.

Que gagnerions-nous, la Province de Québec, dans une sécession ? Notre religion serait-elle plus considérée ou acquerrait-elle, par hasard, des privilèges qu'elle n'a point ? Ici, dans la Province, ayant tout, qu'aurions-nous donc à gagner? Ail-

leurs ? Que serait-ce, quand les Catholiques de Manitoba, du N.-Ouest et des autres Provinces, n'auraient plus de parlement central où, dans tous les cas, ils ont quelques voix pour s'y faire entendre et où la Province de Québec en a 65 pour leur aider au besoin ? Sait-on ce que produirait un tel abandon?

Du côté de la langue ? Du côté du droit ? Aujourd'hui, les lois s'impriment dans les deux langues. La langue française est officielle à Ottawa, à Winnipeg, à Regina.

Cesser d'être de la Confédération, serait un suicide pour les Can.-Fr. et peut-être pour les catholiques. Ce serait admettre qu'ils ne peuvent lutter, comme autrefois, pour la défense et la conservation de tout ce qui leur est cher, pour leur extension, leur influence comme peuple. Ce serait manquer ainsi à leur mission providentielle et briser avec leurs traditions.

Cartier, Taché, Langevin, Madonald eux-mêmes, n'étaient pas sans doute sans appréhension. Quand Cartier disait qu'il n'y avait pas à craindre que l'on cherchât jamais à priver les minorités de leurs droits; quand John-A Macdonald, dans son fameux discours d'Halifax, disait qu'il aurait honte de songer à une union qui ne contînt la parfaite sauvegarde, la garantie absolue des minorités, ils n'ignoraient pas cette histoire dont ils avaient été les principaux acteurs. Mais quand Cartier, en particulier, portait son regard dans le passé, qu'il voyait combien sa Province avait fait preuve de tolérance, de calme, de générosité et de ferme énergie, il avait droit de compter sur une même conduite à l'avenir. Il prévoyait bien les tocades et les aventures, lui qui avait conduit si longtemps la barque de l'Etat à travers les écueils et les périls. Mais il ne prévoyait peut-être pas toutes nos divisions intestines, ni une insurrection à main armée, etc. Vous dites : Et le droit de désaveu qu'en faites-vous ? Et je réponds : Que pensez-vous des déclamations concernant l'autonomie des provinces, autonomie envers et contre tout? Que pensez vous de la fameuse conférence interprovinciale, où une résolution fut passée spéciament pour transférer ce droit de désaveu d'Ottawa à Londres ? En vérité, messieurs, nous sommes chez nous, ici, et il n'est peut-être pas déplacé d'avoir de la franchise; mais quand la guerre prit feu dans l'Ouest et qu'ensuite eut lieu le mouvement national, l'assemblée du Champ de Mars, à Montréal ; que l'on vit les rues pavoisées de drapeaux, etc., etc. Nous crûmes, un moment, aux préliminaires d'un nouveau 37, à une " Nouvelle-Irlande " de 1848. Quelles que fussent les intentions généreuses du grand nombre,

jamais, il semble, l'on n'avait montré moins de sang-froid, de tactique, moins de prudence ; jamais l'on n'avait fait preuve de plus de légèreté, de provocation inutile ou intempestive. Et, pendant trois ou quatre ans, il semble que l'on prît plaisir à ce genre de politique.

Nous récoltons peut-être aujourd'hui ce qui fut semé alors. Je ne veux rien dissimuler. Sous tous les régimes dits de liberté, il faut s'attendre à de l'agitation. Il y a aussi friction dans tout rouage. Mais nous traversons en ce moment, sous notre régime confédératif, une période bien troublée. Persécution ouverte ou déguisée dans l'Ouest, fanatisme organisé à Ontario. Il faut dédaigner jusqu'à un certain point ce qui se passe dans la grande Province-sœur. Ce qui est beaucoup plus grave, à notre humble avis, c'est la guerre sur le terrain de l'éducation. Je ne sais rien de sale dans la nature comme un persécuteur, surtout un gouvernement de persécuteurs. Qu'en plein XIXe siècle, à la fin, il reste encore de quoi alimenter pareille intolérance, il y a de quoi stupéfier.

Un politique éminent écrivait dernièrement d'Ontario à l'un de ses amis de Québec, qu'il avait honte de sa Province. C'est M. Blake. Que faut-il dire de ce qui se passe au Manitoba et au Nord-Ouest ? Là, il y a eu violation du pacte de la Confédération. L'on dirait une tentative de *protestantiser* les catholiques de ces provinces. Ce n'est plus une question de parti, cela. C'est une question nationale et religieuse à laquelle la Province de Québec ne peut rester indifférente. Oui ou non, les chefs d'Ottawa sont-ils à la hauteur de leur tâche ? Et notre députation ? Que fait-elle ou qu'en faisons-nous ? Quels sont, dans la Confédération, les citoyens disposés, les partis propres à s'unir sur le terrain de la liberté civile et religieuse ? L'alliance de 1854 est-elle devenue insuffisante ? Telle est la question.

Si l'on décide dans l'affirmative, il n'y a pas deux manières de voir : les intérêts les plus chers sont en jeu ; suivons notre politique traditionnelle et brisons, là !

***

Ce serait abuser de votre bienveillance, Mesdames et Messieurs, que de revenir sur nos pas pour suivre plus longtemps Sir Geo.-E. Cartier et Sir John-A. Macdonald, à travers les divers incidents de l'histoire. Ce que j'en ai dit suffira pour ma thèse, j'espère. L'amitié qui unit longtemps ces grands hommes, leur union pour mener à bien les intérêts respectifs de leurs Provinces, pour contenir leur ardeur, éteindre les préjugés de part

et d'autre, diriger leurs aspirations ; leurs travaux sans relâche, pendant un si grand nombre d'années, pour mener à bien l'œuvre de 1867 ; leur désintéressement sans bornes : voilà, il me semble, le secret de toute la prospérité dont nous avons pu jouir jusqu'ici. Voilà l'exemple que nous pouvons proposer à la génération présente. L'harmonie ne peut exister que dans la tolérance et l'union des races qui habitent ce pays.

Contractuellement, le Traité de 1867 est le dernier coup porté aux querelles du passé. La lutte dont parle Garneau dans son histoire n'en devrait plus être une que d'émulation pour le bien-être, la prospérité générale. Pourquoi faut-il qu'il en soit momentanément advenu autrement ?

Possédant la constitution la plus libre du monde, un territoire dont la fertilité est sans bornes comme l'éteudue , appelé par sa situation à jouer un rôle éminent dans ce Nord-Amérique, le Canada ne pourrait-il se développer, prospérer, comme tant d'autre contrées, la Suisse, l'Autriche, l'Allemagne et même la Mère-Patrie, malgré la variété des races qui habitent son territoire, la variété des coutumes, du langage, de la religion, des mœurs et des traditions de ses habitants ?

Les Canadiens-Français occupent sans doute un rang à part dans la famille commune. Mais la race d'où ils descendent leur a donné aussi une place à part sur cette terre du Canada qu'ils ont, les premiers, occupée, colonisée, défrichée, arrosée de leurs sueurs et de leur sang. En même temps, ils ont bien des motifs d'admirer cette noble souche de la famille humaine, aussi, la race anglo-saxonne.

Un prédicateur dominicain distingué, le P. Mothon, dit qu'un vieux nègre des bords du Mississipi lui raconta, un jour, la fable suivante de la création du monde :

"Au commencement, le bon Dieu, pour peupler la terre, voulut créer un homme de chaque nation. Il prit pour cela une motte de terre, la pétrit, et, en détachant un morceau, en façonna successivement un nègre, un chinois, un indien, et ainsi de tous les autres peuples. Quand la motte de terre fut épuisée, il manquait encore deux hommes pour arriver au nombre qu'il s'était fixé. Que faire ? Ne trouvant pas de terre à son gré, le bon Dieu étendit le bras et saisit le premier animal qui lui tomba sous la main Il lui rogna les ailes, lui forma des bras et des jambes, souffla sur lui pour lui donner une âme, et le plaça dans un coin de la terre. Ce fut le premier Français. D'un second mouvement semblable au premier, le Créateur étendit encore

la main, et, saisissant de nouveau le premier animal qu'il rencontra, cette fois, il se trouva que c'était une fourmi. Il lui fit subir les mêmes opérations, lui donna la figure d'un homme, lui insuffla une âme, et le plaça dans un autre coin de la terre. Ce fut le premier Anglais." Et voilà pourquoi, continue l'orateur, les Anglais et les Français, sortis d'un animal, au lieu d'être sortis d'un morceau de terre, ont toujours mieux fait leur chemin que les autres dans ce bas-monde ; mais voilà qui peint, aussi, leur caractère. L'Anglais est demeuré toujours quelque peu fourmi, et le Français toujours un peu papillon"..

Les Anglais sont d'une race supérieure. Nul ne déploie plus d'intelligence, de ressources, d'habileté, dans le commerce, l'industrie et la spéculation. En cela, ils n'ont pas d'égaux, nulle part probablement. Leur moralité, leurs vertus de famille même sont à imiter. Que dire de leur esprit public ? Regardez ce qu'ils font, dans ce pays, par exemple, pour leurs institutions, pour le nom britannique Ils sont dominateurs par nature. Qui ne le serait avec de pareilles qualités ; leur tempérament est de fer et, je vous l'avoue, quand j'examine ce qui se passe ailleurs en certains pays, je me sens fier d'être sujet de l'Empire. Et je ne suis pas seul. Le voyageur qui parcourt les mers, à couvert du drapeau britannique, se sent, malgré lui, orgueilleux d'être sous une telle dépendance. C'est un glorieux empire, Messieurs, que l'Empire britannique, sous sa Majesté Victoria 1re. Dans ce siècle, les Anglais se sont partout illustrés, dans le champ immense de l'activité humaine. Dans la politique, nommez un peuple qui puisse lui disputer la palme. Du fond de son île, il gouverne le monde. Ses sujets sont partôut, son domaine illimité comme ses richesses.

Ah! nous sommes loin d'être de ceux qui voudraient l'humiliation de la race anglaise, au Canada ou ailleurs. L'un des premiers facteurs actuels de la civilisation dans le monde, la race anglaise, si elle disparaissait seulement de cette Province, ce serait un malheur public, et le progrès matériel reculerait de cinquante ans. Sans doute, ils ont joui d'avantages exceptionnels et que nous, nous n'avons pas eus, dans le passé. Mais, comme ils savent profiter de ce qu'ils acquièrent, partout où ils se trouvent ! Un Anglais s'enrichit dans le commerce ou l'industrie, son établissement finit-il avec sa fortune ? Oh ! non, ses enfants, au lieu de dissiper ce que le père a ramassé, rivalisent d'ardeur pour accroître le patrimoine commun. Nous gagnerions à les imiter sur plus d'un point ; mais ils pourraient

nous emprunter, sur plus d'un autre. Je suis d'autant plus à l'aise pour leur dire de dures vérités, que ce Club leur est commun avec nous et que nous sommes en famille. Nous gagnons à nous connaître.

Les Anglais voient le côté pratique en toute chose. Ils n'ont pas l'esprit des hautes spéculations. L'un des grands côtés de l'âme humaine leur échappe. La haute culture intellectuelle, celle des Lettres et des Arts, ne sera peut-être jamais leur trait distinctif non plus. Leur désintéressement n'est pas ce qu'il y a de mieux. Car les Anglais de ce continent reproduisent le type européen dont ils descendent, de même que les Français d'Amérique révèlent partout les qualités éminentes ou les défauts de leurs premiers ancêtres. Les Anglais sont égoïstes, et le *british fair play*, l'on dirait parfois, n'est fait que pour eux. Les Canadiens-Français sont désintéressés, au contraire, d'une générosité qui ne compte pas. Les causes les plus sacrées de l'humanité les passionnent et trouvent un écho dans leur âme. Ils éprouvent le besoin de *socialiser*, si je puis dire ainsi. Ils inclinent à la diffusion des idées et sont nés missionnaires. Ils font la guerre avec entrain, gaieté, sont sûrs dans l'amitié et n'ont jamais désespéré. Leur force d'expansion ne connaît pas d'entraves.

Deux civilisations se développent et sont appelées à se déployer *parallèlement* dans ce Dominion du Canada Les rivalités ennemies doivent disparaître, une bonne fois, pour faire place au travail et à l'émulation. C'est l'idée qu'ont eue Cartier et Macdonald, qu'avait entrevue Lafontaine, que nous sommes appelé à réaliser. Nous sommes les plus faibles. Soyons fidèles à nous-mêmes et à notre histoire. Il y aura toujours des alliances sur le terrain politique ; et la politique, quoi qu'on puisse faire, c'est, surtout pour nous, l'*art de concilier*. La situation des peuples contemporains est autrement favorable aujourd'hui, qu'elle le fut autrefois. Un facteur important nouveau, c'est la manifestation si rapide, aujourd'hui, de l'opinion civilisée.

Les plus grandes causes acquièrent ainsi un appui et une force sur lesquels, autrefois, il fallait à peine compter. Oui, justice pour tous, droits égaux pour tous. Ces causes feront toujours battre, chez nous et autour de nous, des cœurs généreux. Vous l'avez vu, aux mauvais jours de l'histoire, et j'ai voulu en proposer un exemple dans deux des hommes les plus illustres que la cause nationale ait jamais eus.

Tout semble perdu quelquefois, dans la vie des peuples comme dans celle des individus, et il vient un temps où l'injustice triomphe. Mais, derrière les événements, il faut bien se souvenir qu'il est une Providence souveraine qui mène tout et que c'est alors que l'on croit tout perdu que, souvent, tout est gagné.

Quel que soit son avenir, notre nation ne fait que prendre place parmi les autres. Notre plus grand ennemi à combattre, c'est nous - mêmes. " *Franc et sans dol.*" la devise de Cartier, peut fort bien s'allier à celle de Macdonald—*Per mare, per terras*—qui marque l'empire. Elles se complètent l'une l'autre. Les espérances de la seconde sont contenues dans la première, et c'est la main dans la main qu'il faut marcher vers l'avenir.

J.-E. Prince.

Fin